Zeitschrift: Schweizerische Chorzeitung = Revue suisse des chorales = Rivista svizzera delle corali = Revista dals chors svizzers

Herausgeber: Schweizerische Chorvereinigung

Band: 8 (1985)

Heft: 2

Artikel: Etoile d'Or 84

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1043984

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Partie française

«Musique et chant» – une présentation à Bâle

La Société fédérale des yodleurs, la Société suisse de musique, la Société fédérale des orchestres et l'Union Suisse des chorales organisent, du 10 au 22 mai 1985, un concert en commun sous le titre *Musique et chant.*
La direction de la Foire d'Echantillons met une halle à la disposition des quatre associations ci-dessus et de la TV. C'est pour l'USC une occasion à ne pas manquer dans le cadre de l'*Année de la musique.*
Notre participation revêtira divers aspects. Dans un pavillon commun le public sera informé de nos buts et de la conception que nous avons de la musique d'amateurs. L'impact publicitaire n'est pas à négliger. Les sociétés auront le loisir de se présenter selon un programme soigneusement établi. Des concerts sont prévus particulièrement en semaine de 16 heures à 18 heures et les samedis et dimanches 11/12 mai et 18/19 mai de 10 heures à 17 heures. Comme chaque année, des manifestations ont lieu à la Foire d'Echantillons, ainsi: le 11 mai, jour d'ouverture; 13 mai, journée des exposants, 14 mai, journée officielle; 15 mai, journée de la femme; 16 mai, Ascension; 17 mai, journée de la Romandie. La direction de la Foire d'Echantillons offre une carte d'entrée et une collation à chaque participant. Nous aimerions que nos sociétés fassent coïncider l'événement avec une excursion.
Toutes les inscriptions sont reçues au Secrétariat, Scheuchzerstrasse 14, 8006 Zurich, téléphone 01/361 28 55. Les prestations ne devront pas excéder 15 minutes, voire exceptionnellement 30. Un piano et un lutrin seront mis à disposition des sociétés que voudraient exécuter une œuvre avec accompagnement.

Le président central: Max Diethelm

Assemblée des délégués de l'USC: 4/5 mai 1985 à Interlaken

Etoile d'Or 84

Si la Suisse alémanique cultive plus le folklore que la Suisse romande, cette dernière, semble-t-il, est passée maître dans le domaine de la création chorale. En effet, sur quarante compositeurs romands, vingt et un ont été retenus pour le concours de l'Etoile d'Or 1984, ce qui ne signifie pas que les autres ne valaient rien, ils ne correspondaient pas ou moins au style du concours.
Cette quatrième Etoile d'Or avait fait appel cette fois à des chœurs d'enfants pour interpréter ces compositions et chaque canton devait en présenter trois. Une de ces compositions par canton était sélectionnée pour participer à la finale romande à Bienne le 24 décembre. Deux chœurs la remportèrent: le Chœur de l'école secondaire de Moutier avec *Tu verras,* paroles de Thuy Phuong Tran, une écolière, et musique de Jean Mamie, maître secondaire et le Chœur d'Attalens avec *Noël en joie,* paroles et musique de C. Torche. La finale du 25 décembre à Bienne également réunissait, à part les deux chœurs romands, deux chœurs suisses alémaniques, un chœur grison, le Tessin n'ayant pu se rendre à Bienne pour des motifs particuliers. Neuf experts romands, alémaniques, tessinois et grisons étaient placés sous la pré-

sidence de Michel Corboz et un jury de six enfants (deux par région linguistique) siégeait dans une autre salle. La palme est revenue au Chœur de l'école secondaire de Moutier, le Chœur de l'école des jardinières d'enfants de Saint-Gall avec *Der Stern geht auf* a remporté l'Etoile d'argent et le Schülerchor d'Unteraegeri avec *O Jesuskind* s'est vu attribuer l'Etoile de bronze. Le Chœur d'Attalens aurait bien mérité une place dans le classement. Le jury n'était pas de cet avis. Dans sa tâche, celui-ci ne devait pas tenir compte de l'interprétation, mais peut-on vraiment rester objectif quand la prestation est parfaite et les minois attendrissants? La Radio et la Télévision ont fourni un énorme effort technique pour transmettre le son et les images. Nous les remercions bien vivement de contribuer ainsi à l'avancement du chant choral dans notre pays. rr

Répertoire

Chantons Schütz, Bach, Haendel!

A l'occasion de l'Année européenne de la musique — fixée à 1985, vous le savez, pour célébrer l'anniversaire de la naissance de ces compositeurs, de Scarlatti et de Berg — nous avons demandé aux éditeurs et diffuseurs de musique de Suisse romande la liste des œuvres chorales actuellement disponibles sur le marché.
Nous commençons dans ce numéro la publication de ces listes: nos lecteurs seront peut-être surpris de découvrir une telle abondance. Nous voudrions toutefois exprimer un regret avant de publier cet inventaire: à l'époque où les langues étrangères étaient pratiquement inconnues, les éditeurs romands prirent l'habitude d'éditer des adaptations françaises des œuvres latines, allemandes ou italiennes, omettant le plus souvent de reproduire également le texte dans la langue originale. Aujourd'hui, avec l'habitude de parler un peu les langues étrangères, et surtout avec le souci croissant de retrouver les versions originales, on déplore de ne pas posséder de pièces originales plus nombreuses. Mince regret, certes, à côté de l'ampleur du trésor mis ainsi à notre disposition!
La plupart des œuvres de ces compositeurs sont à caractère religieux. Dans cette première liste, une seule pièce fait exception. En principe, cela n'enlève bien sûr rien à leur qualité ou au plaisir que nous avons à les chanter! Il faut reconnaître pourtant qu'un certain nombre de textes, en particulier ceux des plus anciennes adaptations publiées, sont marqués par le style de leur époque. A l'heure où les Eglises — réformée et catholique — ont entrepris un vaste effort de renouvellement liturgique, notamment en rajeunissant les textes utilisés dans les églises, le décalage est certainement plus sensible. C'est une raison supplémentaire pour recommander aux chorales qui le peuvent, d'adopter la version originale . . . quand elle existe. Car il serait dommage de laisser croire que tant de chefs-d'œuvre ont vieilli, alors que seule leur adaptation française — relativement récente pourtant — a subi ce sort, la musique ayant traversé les siècles sans en souffrir.
Nous tenons à remercier vivement les maisons d'édition qui nous ont fourni cette abondante documentation. Et nous profiterons de cette occasion pour rappeler à nos chorales un devoir de conscience de plus en plus oublié: le respect des droits des éditeurs et des compositeurs. Dans les fêtes chorales, les experts constatent souvent qu'on leur remet des photocopies en guise de partitions . . . même si l'original rappelle aux utilisateurs que cette pratique est «formellement interdite». Nos sociétés doivent savoir que, pour survivre et continuer à nous proposer des répertoires de qualité, les éditeurs doivent pouvoir vendre les pièces qu'ils éditent! C'est la base de toute